

Fiche d'information sur le produit

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/2017 DE LA COMMISSION

Nom du fournisseur ou marque commerciale^{(a) (b)} :	Siemens									
Adresse du fournisseur^{(a) (b)} :	BSH Hausgeräte GmbH, Carl-Wery-Str. 34, 81739 Munich, Germany									
Référence du modèle^(a) :	SR93EX25LE									
Paramètres généraux du produit:										
Paramètre	Valeur	Paramètre	Valeur							
Capacité nominale ^(d) (ps)	10	Dimensions en cm ^{(a) (b)}	Hauteur	82						
			Largeur	45						
			Profondeur	55						
IEE ^(d)	37.9	Classe d'efficacité énergétique ^(d)	B ^(c)							
Indice de performance de lavage ^(d)	1.121	Indice de performance de séchage ^(d)	1.061							
Consommation d'énergie en kWh [par cycle], sur la base du programme eco avec alimentation en eau froide. La consommation réelle d'énergie dépend des conditions d'utilisation de l'appareil.	0.512	Consommation d'eau en litres [par cycle], sur la base du programme eco. La consommation d'eau réelle dépend des conditions d'utilisation de l'appareil et de la dureté de l'eau.	8.7							
Durée du programme ^(d) (h:min)	3:55	Type	Encastrable							
Émissions de bruit acoustique dans l'air ^(d) [dB(A) re 1 pW]	44	Classe d'émissions de bruit acoustique dans l'air ^(d)	B ^(c)							
Mode arrêt (W) (le cas échéant)	-	Mode veille (W) (le cas échéant)	0.50							
Démarrage différé (W) (le cas échéant)	4.00	Mode veille avec maintien de la connexion au réseau (W) (le cas échéant)	2.00							
Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur^{(a) (b)} :	24 mois									
Informations supplémentaires^{(a) (b)} :										
Lien internet vers le site web du fournisseur où se trouvent les informations visées à l'annexe II, point 6, du règlement (UE) 2019/2022 de la Commission: www.siemens-home.bsh-group.com/energylabel										

^(a) Cet élément n'est pas considéré comme pertinent aux fins de l'article 2, paragraphe 6, du règlement (UE) 2017/1369.

^(b) Les modifications de ces éléments ne sont pas considérées comme pertinentes aux fins de l'article 4, paragraphe 4, du règlement (UE) 2017/1369.

^(c) Si la base de données sur les produits génère automatiquement le contenu définitif de cette cellule, le fournisseur ne consigne pas ces données.

^(d) Pour le programme eco.